



COMMUNE D'ENTREVAUX

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Du 14/12/2020 N° 5

L'an deux mille vingt et le quatorze du mois de décembre le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à la Salle Polyvalente, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Lucas GUIBERT, Maire.

Etaient présents : E. BONIFASSI, P. BOYRON, D. COTTON, G. DONNINI, F. FERAUD, M. GENIEYS, J. GIVERSO, S. LECAS, E. TERRIN.

Absents : V. TASSIN, F. ROUGEAUD.

Pouvoirs : Muriel CHRISTIAN a donné pouvoir à Stéphane LECAS ; Jean-Michel GUIBERT a donné pouvoir à Lucas GUIBERT ; Hélène CASPARI a donné pouvoir à François FERAUD.

ORDRE DU JOUR :

- Convention encombrants
- Convention bibliothèque/CCAPV
- Convention prestation extra-scolaire
- Convention restaurant scolaire.
- Modification statut SIERT.
- Approbation aménagement forestier ONF
- Rapport Assainissement non collectif CCAPV.
- Rapport RPQS Déchets CCAPV.

Secrétaire de Séance : Eliane TERRIN

Rédaction : Christine ROBARDET

Cette délibération est adoptée à l'unanimité. Monsieur François FERAUD s'abstient et vote pour Hélène CASPARI. Il s'abstient car la CCAPV n'a pas pris en compte la difficulté du village, ils se déchargent de leur responsabilité et demandent beaucoup aux villages et les employés municipaux ont de ce fait beaucoup de travail.

4° CONVENTION BIBLIOTHEQUE/CCAPV

Monsieur le Maire rappelle que la CCAPV a pris la compétence « bibliothèque ». La commune met à disposition gratuitement les locaux de cette bibliothèque, à charge pour la CCAPV des frais de fonctionnement, environ 2000 €/an qui seront déduits des attributions de compensation.

Monsieur Stéphane LECAS, dubitatif, souligne que nous allons perdre la bibliothèque dans ces conditions. D'une manière ou d'une autre la bibliothèque n'est plus de la compétence communale.

Monsieur François FERAUD souligne également qu'une fois de plus la commune n'est plus chez elle et que si par hasard l'intercommunalité venait à décider de faire fermer la bibliothèque d'Entrevaux, nous n'avons aucuns moyens de les en empêcher. Aujourd'hui nous avons des bénévoles formidables et il faut prendre conscience que le jour où il n'y a plus de bénévoles, il n'y aura peut-être plus de bibliothèque.

Madame Michèle GENIEYS demande pourquoi est-ce que cela est passé à l'intercommunalité.

Monsieur le Maire rappelle que la majorité était pour ce transfert.

Monsieur Daniel COTTON demande s'il n'est pas possible d'établir la convention pour une seule année.

Il est procédé au vote.

Eliane TERRIN, Stéphane LECAS, Michèle GENIEYS, François FERAUD, Joël GIVERSO, Daniel COTTON, Hélène CASPARI et Muriel CHRISTIAN s'abstiennent.

Lucas GUIBERT, Jean-Michel GUIBERT, Eric BONIFASSI, Paola BOYRON et Gérard DONNINI sont pour.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

5° CONVENTION DE PRESTATION EXTRA-SCOLAIRE

Monsieur le Maire rappelle que l'extra-scolaire est également de la compétence de l'intercommunalité, depuis le 1^{er} janvier 2019 et qu'ainsi notre personnel communal qui

8° APPROBATION DE L'AMENAGEMENT FORESTIER ONF

Monsieur le Maire rappelle que ce point a déjà été présenté deux fois en conseil municipal et a été reporté. Lors de la séance du 21 septembre 2020 il avait été prévu de prendre un contact avec l'ONF, qui a eu lieu par visio conférence et certains élus y ont eu accès. Après avoir pris connaissance des présentations et d'un nouveau schéma envoyé par l'ONF, ils proposent d'adopter ce rapport. Cela induit une cotisation annuelle de 104 € à verser à l'ONF.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

9° RAPPORT SUR L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DE LA CCAPV

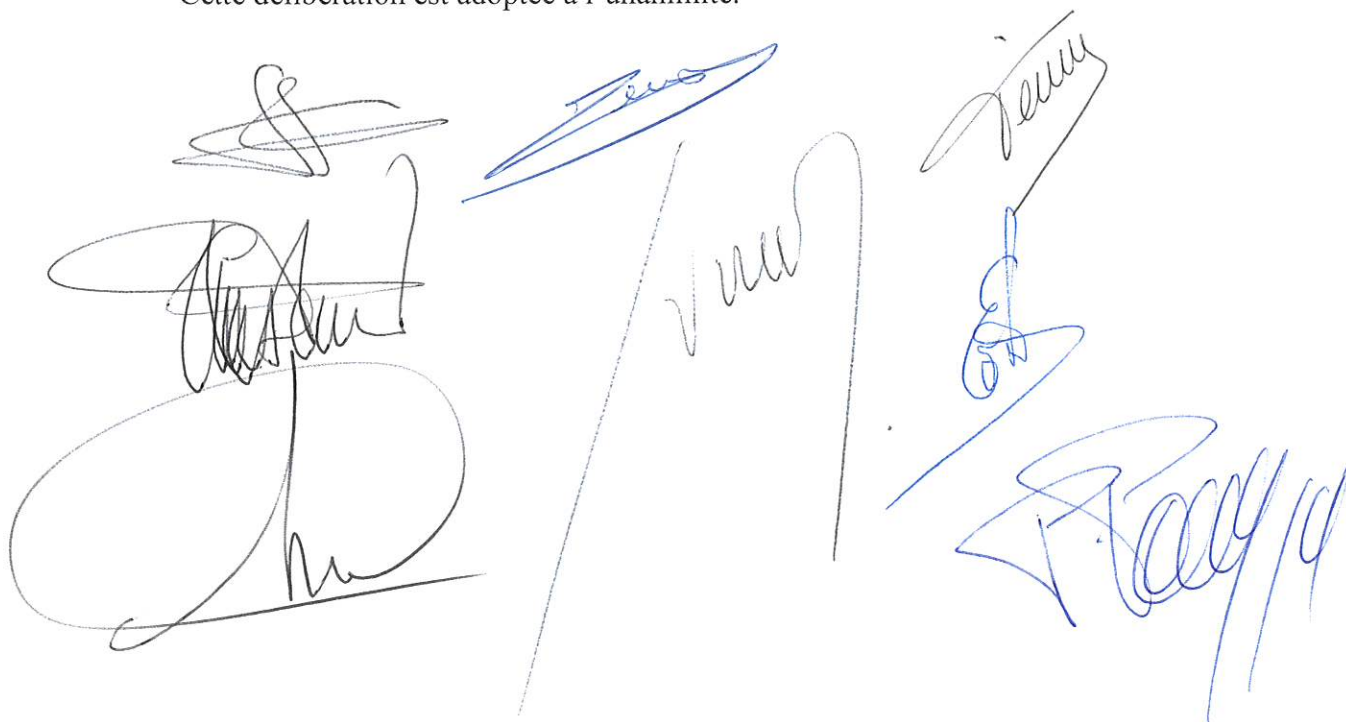
Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire que le conseil municipal valide la prise de connaissance de ce rapport.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

10° RAPPORT RPQS DECHETS CCAPV

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire que le conseil municipal valide la prise de connaissance de ce rapport.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.



The image shows several handwritten signatures in blue ink. On the left, there is a large, complex signature. To its right, there are several smaller, more legible signatures, some of which appear to be initials or short names. The signatures are scattered across the lower half of the page.